

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026
ID : 032-213202427-20260605-DE_23042026_35-DE

DATE		NOMBRE DE MEMBRES		SUFFRAGES		
Séance	Convocation	En exercice	Présents	Pour	Contre	Sans opinion
05 juin 2026	29 mai 2026	19	14	17	0	0

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à treize heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Commune de Masseube, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune.**

Présents : Mesdames CLAMENS Martine, COURREGES Ghislaine, DORBES Madeleine, LABAT Marie-Paule, NAVARRE Jane-Marie, PICHON-GBALOU Véronique et SOURIGUERE Véronique et Messieurs AVEZAC Fabien, BREIL Roger, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, MENDOUSSE Nicolas, MONCASSIN Jean et RIEU Alain.

Excusés : Mesdames COSTA Monique, DATTAS Betty et Messieurs AUBIAN Jean-Michel, DANIELI Sébastien, FERRIS Arnaud.

Procurations :

Madame DATTAS Betty donne procuration à Madame COURREGES Ghislaine.

Monsieur AUBIAN Jean-Michel donne procuration à Monsieur DUTOYA Raymond.

Monsieur DANIELI Sébastien donne procuration à Monsieur GARBAY Jacques.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des finances publiques a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum au plus tard le vendredi 05 juin 2026.

Où les explications de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal :

⇒ décide à l'unanimité de dresser une liste de 24 personnes, pour que le Directeur des finances publiques désigne 6 titulaires et 6 suppléants.

⇒ demande au représentant de l'Etat de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Jacques GARBAY.



Le Maire,
Roger BREIL.



Commune de MASSEUBE

Par délibération n° 2026-35..... en date du 05/06/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.						
1	M.	BIFFI	Patrick	18/09/1967	1220 route d'Haoues 32140 MASSEUBE	TF
2	M.	AUBIAN	Jean-Michel	11/12/1974	667 route d'Haoues 32140 MASSEUBE	TF
3	M.	DANIELI	Sébastien	08/11/1981	28 chemin du Camus 32140 MASSEUBE	TF / CFE
4	MME	COURREGES	Ghislaine	13/05/1962	9 impasse Beaulieu 32140 MASSEUBE	TF
5	M.	RIEU	Alain	29/08/1951	9 chemin de Brun 32140 MASSEUBE	TF
6	MME	LABAT	Marie-Paule	19/05/1965	15 rue Henri Nassans 32140 MASSEUBE	TF
7	MME	DATTAS	Betty	23/11/1953	185 chemin d'En Tuco 32140 MASSEUBE	TF
8	M.	NADALET	Christian	09/01/1957	22 avenue Jean Cassé 32140 MASSEUBE	TF
9	M.	DUTOYA	Raymond	13/11/1952	8 avenue Elysée Duffréchou 32140 MASSEUBE	TF
10	M.	MONCASSIN	Jean	01/03/1949	2 chemin de Lermeterie 32140 MASSEUBE	TF
11	MME	PICHON-GBALOU	Véronique	24/01/1962	4 rue du Pastouret 32140 MASSEUBE	TF

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le

ID : 032-213202427-20260605-DE_23042026_35-DE



	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12	M.	AVEZAC	Fabien	15/12/1981	161 chemin de l'Estive 32140 MASSEUBE	TF
13	MME	DORBES	Madeleine	07/05/1966	9 rue Chantegrenouille 32140 MASSEUBE	TF
14	MME	CLAMENS	Martine	29/05/1952	4 rue des Tourterelles 32140 MASSEUBE	TF
15	MME	BONNET	Marie-José	24/11/1946	Rue des Jardins 32140 MASSEUBE	TF
16	MME	ABADIE	Pascale	08/11/1967	310 route des Ecoles 32140 ESCLASSAN-LABASTIDE	TF
17	M.	GARBAY	Jacques	18/12/1951	5 rue Henri Nassans 32140 MASSEUBE	TF
18	M.	BARBAT	Jean-Claude	15/03/1949	2 rue des Chênes 32140 MASSEUBE	TF
19	M.	FURCATTE	René	28/11/1941	63 chemin de la Mirandette 32140 MASSEUBE	TF
20	M.	LABORDE	Laurent	25/06/1979	14 rue de la Brèche	TF / CFE
21	MME	AUBIAN	Manuella	08/01/1976	1170 route d'Haoues 32140 MASSEUBE	TF
22	MME	NAVARRE	Jane-Marie	20/08/1961	18 avenue Jean Cassé 32140 MASSEUBE	TF
23	M.	CAZENEUVE	Patrick	27/09/1962	Aux Vignaux 32300 SAINT-ARROMAN	TF
24	MME	CAMPANINI	Ingrid	23/07/1953	4 rue des Pénitents Blancs	THRS / TF / CFE
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de la commune	BREIL	Roger	info@mairie-masseube.fr	05.62.66.00.09